

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°71/2023

OBJET : SECURITE : Demande de subvention auprès de la Région au titre du dispositif « REGION SUD- La REGION SURE, contribuer à l'insécurité sur nos territoires »

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois d'août à 15 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Vanessa BEAUJEAUD / /Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Maëva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Kathy NICOLAS par Christine DECORDIER, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE
Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de réaliser la réfection total des locaux de la « Ruche » pour y accueillir de médecins dans le cadre d'une Communauté Professionnelles territoriales de Santé,

Vu la délibération du Conseil Régional du 7 juillet 2023,

Vu la correspondance de Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la REGION SUD, en date du 4 août 2023,

Considérant l'engagement de la commune de Drap pour lutter contre le phénomène de violences Urbaines et la protection des usagers,

Considérant l'engagement de la commune de Drap auprès de la brigade de Gendarmerie de La Trinité qui a en gestion le territoire,

Considérant le plan de financement prévisionnel établi pour l'extension du réseau de vidéo-protection pour la sécurisation des équipements des espaces publics (Bâtiments publics, gare de Drap et Lycée Fontanil, du Lycée René GOSCINNY, des écoles, des équipements sportifs etc..) du Centre de Supervision Urbain.

Subvention par la région Sud	100 000 euros	50%
Part Communale	100 000euros	50%
Total	200 000euros	100%

AR Prefecture

006-210600540-20230828-71-DE
Reçu le 29/08/2023

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-de valider le plan de financement prévisionnel fixant le montant maximum alloué aux communes

-d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès de la région Sud du dispositif « REGION SUD – La Région Sûre » à hauteur de 100 000 euros d'aide attribuée pour 200 000 euros d'investissements réalisés.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°18/2023 en date du 03 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16 Votants : 22 Absents : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 28 août 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture : le 29/08/2023
Affichage en mairie le 30/08/2023